

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIERS

Séance ordinaire du jeudi 26 octobre 2006, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Monique Buchs, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Monique Buchs, présidente, s'exprime : "Avant de commencer cette séance, je prie les personnes présentes de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence pour les familles touchées par le drame familial qui a eu lieu en notre cité."

Mme Monique Buchs ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres présents. Elle salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié pour sa présence. Celui-ci répondra aux éventuelles questions concernant le plan financier 2007-2011 et le projet de budget 2007.

Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

Mme Monique Buchs, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. Yves Houriet, Rad., souhaiterait que le plan financier ainsi que le projet de budget soient examinés avant le point "Motions et interpellations", ceci afin de libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, de sa soirée.

Au vote, cette modification est acceptée à l'unanimité.

1. Appel

Sont présents : M. Yves Houriet (Rad.), M. Walter Von Känel (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Francis Béguelin (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. André Schori (Rad.), M. Thierry Spring (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.) Mme Monique Buchs (Rad.), Mme Marguerite Baume (AJU), M. Patrick Tanner (AJU), M. Patrick Zihlmann (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU) , M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. David Zappella (AJU), M. Francis Daetwyler (Soc.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. Jacques Tanner (Soc.), Mme Corinne Baumann (Soc.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), Mme Christiane Baur-Widmer (Soc.), M. Julien Walther (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Pierre-André Kernen (Rad.), M. Markus Schmutz (AJU), Mme Corinne Perrenoud (AJU), Mme Martine Bourquin (AJU), M. Christian Hostettler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.).

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2006
3. Communications de la présidente et du maire
4. Plan financier 2007-2011 : information
5. Examen du projet de budget 2007 : approbation éventuelle
6. Motions et interpellations
7. Réponses aux motions et interpellations

8. Petites questions
9. Réponses aux petites questions
10. Rapport final de la commission d'étude pour une collaboration intercommunale entre Tramelan et Saint-Imier concernant la motion "Renforcement de la coopération intercommunale" – décision
11. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 4'670'000.- pour la rénovation de l'école primaire (réfection et transformations intérieures du bâtiment Agassiz 16 et du 5^{ème} étage d'Agassiz 14; réfection de 30 salles de classe) – décider du mode de financement : discussion – préavis au Corps électoral
12. Divers et imprévu

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2006

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Monique Buchs, présidente, s'exprime : "Je vous informe de la réponse reçue ce jour de la délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes. Voici le contenu de la lettre. "Résolution du Conseil de ville de Saint-Imier «Avenir de la HE-ARC sites d'ingénierie de Saint-Imier, le Locle et Porrentruy». Par lettre du 25 septembre 2006, vous nous avez envoyé la résolution que le Conseil de ville de Saint-Imier a adoptée à l'unanimité le 7 septembre précédent. Nous vous remercions de cet envoi et vous assurons que nous suivons avec intérêt et engagement l'évolution de la situation en cette affaire.

Comme vous le savez probablement, le Conseil-exécutif a lui aussi pris connaissance de la résolution et il a décidé mercredi dernier de confier à sa Direction de l'instruction publique le mandat de l'examiner et de proposer au gouvernement un projet de réponse. C'est dans ce cadre-là que notre délégation sera appelée à se prononcer.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée. Délégation du Conseil-exécutif, pour les affaires jurassiennes, le président, Philippe Perrenoud, conseiller d'Etat."

La présidente, communique également ses représentations : "J'ai effectué les représentations suivantes: le 13 septembre 2006, accompagnée de 7 membres de notre conseil ainsi que de 3 membres du Conseil municipal, nous avons participé à une visite guidée de Saint-Imier, organisée par Jura bernois tourisme; le 15 septembre 2006, remise des prix par "Pro Saint-Imier" aux participants du concours de décorations florales à la salle de spectacles; le 13 octobre 2006, ouverture officielle du 40^{ème} Comptoir delémontain dont notre commune était hôte d'honneur; le 24 octobre 2006, inauguration des nouveaux locaux des services d'orthophonie et de psychomotricité à l'école primaire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas de communication à proprement parler. J'aimerais juste féliciter celles et ceux qui parmi vous, et parmi mes collègues du Conseil municipal, vont continuer de se mettre au service de la collectivité et qui sont en liste pour les élections, en espérant qu'on pourra se retrouver lors de la prochaine législature. Je remercie d'ores et déjà ceux qui ont consacré du temps et du travail pour le bien-être de nos citoyens."

4. Plan financier 2007-2011 : information

Rapport du Conseil municipal concernant les points 4 et 5 du présent ordre du jour :

Une documentation complète relative au plan financier 2007-2011 et au budget 2007 est remise aux Conseillers de ville. Ces deux points sont fondés sur une quotité d'impôt et des taxes inchangées.

Quelques points méritent d'être soulignés.

Une nouvelle fois, les participations de la Municipalité (dépenses sociale, AVS-AI, PC enseignement, transports public,) qui se calculent en francs par habitant connaissent une hausse très importante. On se souvient que le budget 2005 était fondé sur une charge annoncée de Fr. 762.- par habitant et que le montant annoncé pour le budget 2006 était de fr. 805.-. Or, la charge prévisible communiquée pour 2007 est de Fr. 866.- par habitant. En deux ans, la hausse atteint plus de Fr. 100.- par habitant. Cela correspond à une charge annuelle de 475'000.-, soit pratiquement un dixième de quotité. La Municipalité n'a aucune prise sur ces montants et elle ne peut que verser les sommes facturées.

Il faut encore souligner que la planification financière prend en compte les effets prévus à ce jour (mais non encore certains, toutes les dispositions d'application n'étant pas décidées) de la révision de la fiscalité cantonale et de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT).

La révision de la fiscalité cantonale se traduira par la compensation de la progression à froid (à raison de la moitié), des déductions pour enfants plus élevées et une baisse de la fiscalité des revenus moyens en 2008 puis, en 2010, par une nouvelle augmentation des déductions pour enfants et une baisse de l'imposition des revenus les plus élevés. La prise en compte de ses effets explique la baisse des revenus escomptés ces années-là.

A l'inverse, la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la confédération devrait entraîner un allègement des dépenses à charge des communes dès 2009. Il est évident que si les chiffres annoncés aujourd'hui et dont le canton recommande la prise en compte lors de l'élaboration du plan financier ne s'avéraient pas justes, la situation financière de la commune deviendrait très difficile.

S'agissant des investissements, ils ont été limités autant que possible dans la planification financière, même si leur total demeure conséquent (Fr. 15'071'000.- de 2006 à 2011), ce qui est le reflet des besoins. L'investissement le plus conséquent tient à la rénovation de l'école primaire. Il constitue la priorité donnée dans ce plan des investissements.

Ainsi que cela a déjà été écrit, des efforts conséquents ont été effectués pour favoriser le développement de la Municipalité. Si ceux-ci portent leurs fruits (développement économique, augmentation de la population) les recettes générales devraient à terme augmenter, sans que la quotité ne doive être augmentée. Le Conseil municipal tient à y parvenir, tout en recherchant toutes les mesures d'économies possibles, chaque fois qu'une occasion se présente. Toutefois, cela suppose que les augmentations des charges exprimées en francs par habitant cessent, sans quoi toutes ces mesures seront constamment anéanties. Il n'est évidemment pas possible d'enregistrer tous les deux ans des hausses à charge du compte de fonction correspondant à un dixième de quotité d'impôt sans que l'équilibre financier ne soit touché.

Sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, vous propose d'accepter le budget 2007 présentant un déficit de Fr. 694'530.-. Ce projet de budget se base sur :

- une quotité d'impôt de 1.84 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de Fr. 70.- pour le village et Fr. 40.- pour la montagne
- eau potable : Fr. 1.35/m³ + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : Fr. 1.80/m³ + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets

- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. Fr. 10.- / max. Fr. 200.-) selon nouveau règlement du service de défense.

Ouverture de la discussion :

La parole n'est pas demandée.

5. Examen du projet de budget 2007 : approbation éventuelle

M. Patrick Tanner, AJU, s'exprime : "La fraction Alliance jurassienne a pris connaissance avec intérêt du plan financier 2007-2011 et nous avons procédé à l'examen du budget 2007 avec diligence. Nous prenons note avec plaisir que malgré une perte budgétée de Fr. 694'530.-, il ne sera pas nécessaire de modifier la quotité d'impôt pour notre localité.

Toutefois, il est important de ne pas minimiser l'augmentation incessante (plus de 13 % entre 2005 et 2007) des participations de la Municipalité à la répartition des charges.

Bien que cette dépense corresponde à une augmentation réelle des coûts, il est important de se soucier de cette évolution préoccupante afin de maintenir un équilibre financier à moyen terme pour notre localité.

Ces considérations ne doivent cependant pas remettre en cause la politique de développement que poursuit depuis plusieurs années notre commune.

La belle qualité de vie dont nous bénéficions aujourd'hui en terre d'énergies est un atout et nous devons veiller à maintenir cette force, voire à la développer encore.

Bien que chaque dépense doive être réfléchie et traitée avec discernement, il est important de maintenir des investissements réguliers afin de rester attractif et fonctionnel.

Sur ces considérations, la fraction Alliance jurassienne accepte le plan financier 2007-2011 et approuve le budget 2007 en adressant ses remerciements au Conseil municipal, à l'administrateur des finances ainsi qu'à la commission des finances."

M. Francis Daetwyler, Soc., déclare : "La fraction socialiste traitera ensemble les points "plan financier et budget". Le plan financier est un document qui se transforme relativement vite en maculature, néanmoins c'est un document indispensable. Lorsque je fais cette remarque, il ne s'agit pas ici d'une critique vis-à-vis de ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan financier, mais simplement d'une constatation qui résulte du fait que lorsque nous faisons un plan financier c'est une projection sur l'avenir et comme disent les Anglais "il est difficile de faire des prévisions sur l'avenir". Toutefois, cet instrument est indispensable, il nous donne une direction tout en sachant qu'il y a des incertitudes et notamment au niveau des recettes. Globalement, la situation est satisfaisante. C'est ce qui a permis de faire, ces dernières années, un effort d'investissements. Ce qui est relativement facile, c'est de planifier ou prévoir les dépenses et recettes des personnes physiques. La marge d'incertitude augmente avec les personnes morales. Je préfère être confronté à certaines incertitudes parce les impôts sur les personnes morales, nous le savons, ont tendance à fluctuer plutôt que d'être confronté à la certitude qu'il n'y aurait pas d'impôts sur les personnes morales dans notre localité. Tout ceci pour dire que l'établissement du budget 2007 a été relativement facile, le crayon rouge ne s'est pas trop usé. Les comptes ont toujours bouclé plus favorablement que les budgets et vu l'évolution économique actuelle, il nous apparaît que le budget comme présenté est réaliste et qu'il est conforme à la situation financière de notre commune. Quant aux charges sociales, je crois que nous sommes confrontés à un problème global de société et que la croissance des inégalités est un des sous-produits inévitables de l'évolution actuelle de notre vie avec un écart qui se creuse. Donc, en résumé la fraction socialiste approuve le budget comme il est soumis et remercie les personnes qui ont travaillé à son élaboration.

M. Cornelio Fontana, Rad. informe que la fraction radicale prendra position sur les points 4 et 5 lorsque le budget sera passé en revue.

Mme Monique Buchs, présidente, donne connaissance du budget point par point.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Compte 029.318.06, honoraires soutien informatique". Nous avons examiné ceci et tenons à faire la remarque suivante : pour nous, l'informatique est une tâche importante; nous sommes a priori contre un morcellement de cette fonction et nous nous permettons, puisque c'est budgété comme honoraires de soutien, de demander quel sera le profil de celui-ci. Est-ce un expert externe, un employé communal ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Cela correspond, sauf erreur, à ce qui avait déjà été indiqué dans le tractanda concernant la réorganisation des services techniques. Le responsable de l'informatique restera M. Cédric Sommer. Les tâches simples dévoreuses en temps pourront être sous-traitées. Un rapport a été demandé à M. Cédric Sommer et nous avons étudié, mardi dernier au Conseil municipal, ce qui pourra être fait. Les tâches style installation d'un ordinateur vont être déléguées à une autre personne, mais M. Cédric Sommer en gardera le contrôle."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "C'est un poste partiel avec Fr 30'000.-. Est-ce que c'est un expert externe, ou quelqu'un de l'administration qui va l'appuyer ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Les modalités ne sont pas encore définies puisque le budget n'a pas encore été approuvé. Si l'on suit le rapport, on travaillera avec un ingénieur de la place qui a son entreprise et qui effectuera un certain nombre de travaux. Il semble que le montant de Fr. 30'000.- est un peu élevé par rapport aux tâches qui seront déléguées."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Compte 302.365.06, subvention accordée : Mont-Soleil Open Air Festival. Avec ce que nous avons entendu concernant la planification de l'Open Air Festival, est-ce qu'il est a priori judicieux de laisser au budget un montant malgré l'état de la situation ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Au moment de l'adoption du budget par la commission des finances, évidemment que les nouvelles n'étaient pas aussi avancées. C'est à votre conseil de décider. Nous avons vu que les organisateurs actuels disent qu'en 2007 il n'y aura probablement pas de festival. Pour 2008, nous ne savons pas, peut-être que ce procédé servira de signe positif. La fraction socialiste, sauf erreur, avait souhaité qu'on marque l'intérêt pour cette manifestation et donc le montant n'a pas été touché».

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Compte 461.318.03, traitement de la denture normale. Nous constatons qu'en 2007 par rapport à 2006, ceci fait 15 % de hausse dans les dépenses et 20 à 25 % dans les recettes. Est-ce qu'il y a une raison particulière à cela. Faut-il admettre que les gens vont d'avantage chez le dentiste et qu'ils ne payent plus ? Ou est-ce que c'était le budget de 2006 qui n'était pas juste ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Pour les revenus, nous nous sommes basés sur les comptes 2005 avant tout, parce qu'on s'est rendu compte qu'en fait les rentrées au niveau du dentiste scolaire étaient un peu trop élevées dans le budget 2006. Maintenant, est-ce qu'il y a plus de traitements, nous n'en sommes pas certains. Le budget 2006 était trop optimiste ».

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Compte 580.366.00, programme d'occupation de Saint-Imier. Nous constatons que le programme d'occupation passe de Fr. 228'900 en 2006 à Fr. 330'000.- en 2007. Ceci fait presque 50 % d'augmentation. Normalement, le programme sert aux gens qui sont en fin de droit. A partir de là, nous entendons qu'on n'arrive plus à recruter du monde et qu'il y a un manque de la main-d'œuvre. Est-il judicieux d'avoir 50 % de plus de gens qu'on ne peut finalement pas placer ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est un service régional et le bassin de recrutement s'est élargi, avec l'adhésion de nouvelles communes. Il y a plus de communes qui participent et donc, nous avons dans nos comptes l'ensemble des communes concernées. Voilà ce qui induit la hausse."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Du moment que le quota est plus élevé, les frais d'encadrement sont plus grands. Dès qu'on englobe d'autres communes tout augmente."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Avec l'explication, c'est clair, il s'agit d'un élargissement du bassin."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Rubrique 585. Même question que tout à l'heure, en 2005, nous avons tout de même récupéré Fr. 81'617.70, en 2006, nous étions un peu plus optimiste. Maintenant en 2007, nous remettons le même chiffre qu'on 2005. Est-ce que ceci veut dire que les gens deviennent meilleurs payeurs ou qu'on leur court moins après ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "S'agissant du recouvrement, il est systématique et va jusqu'aux actes de défaut de bien et puis ceux-ci sont relancés. C'est plutôt la structure des débiteurs qui change. Peut-être que les montants des contributions par enfant ont augmenté et puis là aussi, il y a des débiteurs qui sont partis à l'étranger."

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Effectivement, il y a beaucoup plus de parents qui ont la charge d'enfants et qui font appel au service de la commune pour toucher des pensions, parce qu'un des parents ne paie pas. Souvent, celui qui devrait payer la pension ne fait rien et il n'y a pas d'autre option que l'acte de défaut de bien."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'aimerais avoir une pure information, le montant est dérisoire, mais avec ce point 690.318.00 abonnements CFF, Fr. 50.-, je souhaiterais savoir ce qu'il fait au budget et qu'est-ce qu'il peut bien représenter ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agit de la ligne budgétaire qui est utilisée par la commune pour payer les abonnements qui permettent d'offrir les cartes journalières à la population. Si ces cartes sont suffisamment vendues, la dépense est couverte par les recettes. Nous mettons un petit montant au budget pour ne pas oublier que cette action existe. On peut le modifier et inscrire Fr. 10.- si vous le désirez."

M. Pierre-Yves Baumann remercie M. le maire pour la réponse et comprend maintenant ce que ce chiffre signifie.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Dans les routes communales, on constate qu'on a prévu un montant pour notre participation aux travaux de la route cantonale. Celui-ci concerne le département eau-électricité-gaz. Alors ne devrait-on pas aussi avoir un montant de prévu pour le département des travaux publics, parce que j'imagine que si la commune fait toutes les conduites qu'il y a sous la route, les travaux publics devront aussi faire ce qui est visible ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "J'ai discuté avec M. Lino Giovannini, chef des travaux publics. Il semblerait que le canton ne fera le dessus de la route que dans un deuxième temps, il attendra d'abord que le coffre ait été refait et que le terrain se soit stabilisé."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Ceci va un peu à l'encontre de ce qu'avaient dit les représentants du canton avant de prendre leur retraite. Ceux-ci nous avaient convoqués en catastrophe, M. Schafroth est au courant, parce qu'il fallait qu'on soit absolument prêt dans

tous les domaines pour une réfection l'année prochaine. Je vois que les nouveaux ont révisés les pronostics des anciens."

M. Cornelio Fontana, Rad : "La fraction radicale a examiné avec attention le plan financier et le budget présentés. Nous constatons que celui-ci est prudent, probablement même trop, car certaines entrées n'ont pas été prises en compte et ceci même si certaines incertitudes subsistent concernant la révision de la fiscalité cantonale et la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT). En ce qui concerne la structure du budget, nous constatons encore une fois que les dépenses imposées par la Confédération et le Canton continuent à peser toujours plus lourdement sur les communes, spécialement les positions de l'aide sociale. Le parti radical persiste à penser qu'il faudra bien une fois avoir le courage d'affronter le problème, sans pour autant laisser les gens dans le besoin sur le carreau. Par contre, nous nous réjouissons que la commune continue à soutenir de manière tangible les sociétés sportives, la culture et les loisirs. En conclusion, nous remercions tous les chefs de services, la commission des finances et le Conseil municipal pour le travail effectué. Le parti radical accepte ce budget 2007, tel qu'il est présenté ce soir avec la quotité et les taxes y relatives, mais demande que tous les investissements soient impérativement réalisés."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous souscrivons à toutes les analyses qui ont été faites et remercions les personnes qui ont réalisé et présenté ce budget. Je vais m'attacher à la forme, serait-il possible de le présenter en recto-verso sur papier recyclé au minimum, avec des séparations couleurs plutôt qu'avec des titres comme parties 1,2,3...»?

Monsieur Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais répondre parce que c'est un souci qu'on a partagé. Notre photocopieuse n'a pas permis de faire le document en recto-verso. Depuis, nous avons changé de machine et dès l'année prochaine, nous espérons vous présenter le budget en version recto-verso. Quant au papier, c'est un papier FSC labellisé !"

Au vote, le projet de budget 2007, présentant un déficit de Fr. 694'530.-, se basant sur :

- une quotité d'impôt de 1.84 (inchangée)
- une taxe immobilière de 1 ‰
- une taxe des chiens de Fr. 70.- pour le village et Fr. 40.- pour la montagne
- eau potable : Fr. 1.35/m³ + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- eaux usées : Fr. 1.80/m³ + taxe de base (par paliers) selon nouveau règlement du 16 mars 2006
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets
- une taxe des pompes de 8 % de l'impôt cantonal (min. Fr. 10.- /max. Fr. 200.-) selon nouveau règlement du service de défense.

est accepté à l'unanimité.

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance.

6. Motions et interpellations

Mme Monique Buchs, présidente, informe qu'elle a reçu trois interpellations. La parole est donnée à M. Francis Daetwyler, Soc.

M. Francis Daetwyler, présente sa première interpellation : "Signalisation des chantiers routiers à Saint-Imier". Lors des travaux de goudronnage de la rue de la Gare, celle-ci a dû être interdite à la circulation. Or, la signalisation se limitait à deux interdictions générales de circuler aux extrémités de la zone de chantier.

Cette rue fait partie de l'itinéraire de transit à destination des Pontins. A plusieurs reprises,

des automobilistes extérieurs à la localité se trouvaient nez à nez avec une interdiction générale de circuler, sans qu'aucun itinéraire de déviation ne soit indiqué.

Ce n'est de très loin pas la première fois qu'un tel problème surgit à Saint-Imier. Il a déjà fait l'objet d'interventions dans ce conseil, mais celles-ci sont toujours restées lettre morte.

Nous demandons donc qu'à l'avenir, les chantiers soient correctement signalés. La commune dispose du matériel de signalisation nécessaire, utilisé lorsque la Grand-Rue est fermée pour des manifestations.

Nous souhaitons en outre savoir pour quelle raison, lors des derniers travaux de goudronnage de la rue de la Gare, la signalisation était aussi minimaliste qu'elle l'a été ?"

M. Stéphane Boillat, maire, informe que le Conseil municipal prend note des remarques. Celui-ci va voir ce qui a été fait dans le cadre de la zone de la gare et les mesures qui ont été prises. Des réponses seront données lors de la prochaine séance.

M. Francis Daetwyler, Soc., donne connaissance d'une deuxième interpellation : "Mise à disposition des WC du magasin "AVEC" de la gare". L'expérience négative faite avec la réouverture des WC publics de la gare prouve malheureusement qu'il n'est plus possible de laisser de tels locaux à disposition des utilisateurs sans aucun contrôle, ni restriction.

Nous avons donc une certaine compréhension que les WC du magasin AVEC ne soient pas disponibles sans aucune condition et qu'un minimum de surveillance s'impose. Toutefois, la situation actuelle, où ces WC ne sont mis à disposition que des clients du café, n'est pas non plus acceptable. En d'autres termes, un client du kiosque, ou des chemins de fer, qui achèterait des marchandises au kiosque ou un titre de transport d'un montant largement supérieur au prix d'un café, se voit également refuser l'accès au trône.

En outre, l'incident suivant s'est passé récemment. Pour des raisons indépendantes de la volonté des CFF, des trains ont dû être remplacés par des bus entre Saint-Imier et La Chaux-de-Fonds. Un voyageur ayant fait en bus le trajet La Chaux-de-Fonds-Saint-Imier, demanda alors si exceptionnellement, il pouvait utiliser les toilettes du magasin AVEC. Il s'attira un refus sec et sonnante de la part du personnel du magasin, qui justifia la raideur de son attitude en disant que le magasin n'avait rien à voir avec les CFF. Et c'est ce qui me pousse à intervenir au sein de notre conseil. Le commerce AVEC dispose, grâce à ses heures d'ouverture très étendues, 7 jours sur 7, d'un avantage concurrentiel marquant vis-à-vis de tous les autres commerces de Saint-Imier. S'il dispose de cet avantage, c'est précisément parce qu'il se trouve dans une gare. Il faut donc un culot incroyable pour avoir le front de prétendre qu'AVEC n'a rien à voir avec les CFF. Je demande donc au Conseil municipal d'intervenir auprès du responsable d'AVEC pour qu'il assouplisse sa position et daigne mettre à disposition ce qu'il considère comme le palais du trône aux personnes suivantes :

- les clients du magasin et du café;
- les utilisateurs de prestations ferroviaires.

En conclusion, j'ajoute que le problème est connu des CFF, et que le responsable du magasin AVEC de Saint-Imier n'a pas jugé utile de répondre à la réclamation du client."

M. Stéphane Boillat, maire, déclare que le Conseil municipal interviendra auprès du magasin AVEC et aussi de la chaîne s'il n'y a aucun succès rencontré auprès du responsable.

M. Cornelio Fontana, Rad., fait une interpellation : "Début septembre 2006, M. François Matile, secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère (CPIH) révélait les résultats d'une enquête auprès de 117 sociétés employant environ la moitié des 41'000 collaborateurs de l'horlogerie.

Environ 2'200 personnes devront être formées dans les secteurs techniques de l'horlogerie d'ici à 2010. La croissance économique suscite la demande pour deux tiers de ces effectifs, alors que les départs à la retraite comptent pour un tiers.

Les résultats de l'évaluation révèlent que l'on peut s'attendre à une hausse de la tension d'ici 2010, en regard de l'adéquation de l'offre de formation.

Les besoins exprimés exigent notamment la formation, au cours des quatre prochaines années, de 660 horlogers, 480 opérateurs, 220 ingénieurs ou techniciens.

En outre, les besoins portent aussi sur 350 micromécaniciens et 600 polymécaniciens.

Le pilotage des besoins nouveaux pourra s'effectuer dans le cadre des trois piliers traditionnels d'initiation, à savoir la formation en entreprise, la formation en école et la formation modulaire pour adultes.

Il y a quelques années, l'école des métiers de Saint-Imier formait des horlogers. Malheureusement, au vu du manque d'intérêt des jeunes, cette filière a été fermée.

La fraction radicale demande au Conseil municipal d'intervenir :

a) auprès de la commission de surveillance et de la direction du Centre professionnel artisanal et industriel du Jura bernois (CPAI-JB) afin que le Lycée technique étudie dans le meilleur délai avec la CPIH l'ouverture d'une filière horlogère, à plein temps et dual, dans les trois professions suivantes :

1. horloger(ère) dans le domaine professionnel de l'industrie (4 ans)
2. horloger(ère) dans le domaine professionnel du rhabillage (4 ans)
3. horloger(ère) praticien(ne) (3 ans)

Cette nouvelle formation permettrait également la création de places d'apprentissage supplémentaires dans notre région, aussi bien pour les filles que les garçons.

b) auprès de la direction générale de la HE-ARC à Neuchâtel, pour savoir dans quelle mesure la HE-ARC, domaine ingénierie, dont le siège est à Saint-Imier, pourrait participer à la formation des 220 ingénieurs ou techniciens."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous donnerons suite à votre demande et nous adresserons vos requêtes aux personnes concernées."

7. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, s'exprime : "Voici un complément de réponse à l'interpellation socialiste du 15 juin 2006, relative aux prêts économiques.

Nous aimerions dire en premier lieu que la confidentialité autour de ces prêts n'est pas de notre ressort et qu'un avis de droit a été demandé à la protection des données voici plus de trois mois par la commission de gestion. Cet avis vient de tomber. Il nourrira un des points de l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Cette précision apportée, nous vous informons que sur la dernière décennie, la commission économique a octroyé 17 prêts pour une valeur d'un peu plus de 1,3 millions de francs, dont Fr. 67'000.- de pertes enregistrées, comme je l'avais déjà signalé lors de ma réponse partielle du 15 juin 2006.

Sur les 15 entreprises encore actives, 12 le sont à Saint-Imier. Pour la plupart, elles sont en voies de développement. Pour preuve, nous pouvons affirmer qu'elles occupent aujourd'hui davantage de collaborateurs qu'elles n'en occupaient au moment de l'octroi des prêts. Les entreprises emploient entre deux et plus de 50 employés, en très grand nombre spécialisés. Les trois entreprises qui ont quitté la localité l'ont fait avant tout pour des questions de disponibilité de locaux. Elles remboursent leur prêt majoré d'un intérêt. Quant au secteur d'activité soutenu, il est bien évidemment industriel, même s'il ne faut pas réduire cette notion à l'horlogerie et à ses branches annexes. Il faut comprendre le terme industrie de manière vaste, puisque pratiquement toutes les activités visibles à Saint-Imier profitent de près ou de loin du soutien économique communal.

La manière de traiter les prêts économiques dans d'autres cités du Jura bernois est semblable dans les grandes lignes à celle retenue à Saint-Imier. A Moutier, l'administrateur des finances se livre à une première analyse du dossier qui ensuite se trouve traité en commission de l'économie et en commission des finances avant une décision de l'exécutif.

Les sommes prêtées sans intérêt sont comprises entre Fr. 10'000 et Fr. 50'000.-. Elles sont remboursables en cinq ans. A Tramelan, les prêts accordés peuvent au mieux atteindre 40 % de l'investissement réel total mais avec un plafond à Fr. 100'000. Deux ou trois entreprises seulement sont pour l'heure concernées par cette forme de soutien à Tramelan, mais l'objectif avoué de la Municipalité est de se montrer plus offensive en la matière. Signalons que les prêts sans intérêt sont remboursables en 15 ans. A La Neuveville, l'analyse des dossiers est confiée à l'administrateur des finances invité à la présenter au conseil municipal. Les prêts sans intérêt sont uniques. Ils sont généralement de l'ordre de Fr. 50'000.-, mais une aide de Fr. 100'000.- pourrait être octroyée en cas de dossier exceptionnel. Observons que la promotion économique de La Neuveville bute sur le manque de terrains municipaux à disposition, ce qui n'est pas le cas chez nous, l'espace d'implantation d'entreprises de la Clef en est la preuve formelle."

M. Francis Daetwyler, Soc., remercie le Conseil municipal pour la réponse. Il était clair que la fraction socialiste, en déposant cette interpellation, savait qu'il y avait des problèmes ou exigences de confidentialité. Le but de cette interpellation est de connaître les effets économiques de ces prêts et non pas d'en détourner l'aspect confidentiel.

M. Pierre-Yves Baumann, FC. : "Je me sens indirectement concerné puisque j'ai moi-même, comme conseiller de ville, demandé à avoir accès à cette information. Donc, si j'ai bien compris, nous allons attendre la décision et l'information de la commission de gestion. Je tiens tout de même à dire qu'il ne faut pas oublier, dans ce contexte-là, qu'on a à faire à une approbation du Conseil de ville sur le rapport de l'utilisation du fonds et qu'il me semble que si celle-ci doit être faite de manière éclairée, il faudrait qu'on puisse avoir les éléments. Il est clair que c'est une donnée qui est protégée pour les entreprises, mais j'aimerais tout de même tirer un parallèle illustrant la problématique. Imaginez-vous un budget où les subventions accordées aux sociétés culturelles, sportives,..., seraient libellées : "subvention 1, Fr. 100,-, subvention 2, Fr. 200.-,....". Je crois qu'il n'y a rien à cacher et j'attends avec impatience le jugement final. Je ne vois pas de quoi nous avons peur dans ce domaine."

8. Petites questions

M. Yves Houriet, Rad., déclare : "Une publication dans la feuille officielle du Jura bernois a attiré mon attention. Celle-ci était placée entre la décision du service vétérinaire du canton de Berne concernant la grippe aviaire et la peste aviaire classique ainsi que l'annonce de la fermeture des bureaux de la Caisse de l'Etat de Courtelary. Elle émanait de la direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne et était ainsi libellée :

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne

Le moment de faire la différence

Rénovez vos bâtiments et économisez de l'énergie !

13 rendez-vous en Suisse romande pour :

- s'informer,
- agir,
- investir,
- rentabiliser.

Vous êtes concernés :

- propriétaires de bâtiments locatifs et gérances,
- administrations,
- architectes,

- entreprises générales.

Inscription obligatoire

programme détaillé: www.bien-construire.ch/conferences06

Attention, participation limitée ! Enregistrement par ordre d'arrivée des inscriptions !

Calendrier des manifestations (durée 2 h + apéritif)

Neuchâtel

25 octobre	Neuchâtel	16 h 30
28 octobre	La Chaux-de-Fonds	10 h 00

Berne

6 novembre	Bienne	16 h 30
------------	--------	---------

Vaud

1 ^{er} novembre	Nyon	16 h 30
2 novembre	Yverdon	16 h 30
8 novembre	Clarens	16 h 30
17 novembre	Lausanne	10 h 30

Berne, le 20 septembre 2006

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Notre fraction aimerait savoir comment les sites de ces conférences ont été choisis et s'il y a encore une possibilité d'organiser une pareille manifestation à Saint-Imier ?"

M. Stéphane Boillat, maire, explique que la commune n'est pas partie prenante à ces manifestations et que la question sera relayée aux organisateurs.

M. Francis Daetwyler, Soc., informe que les manifestations de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont remporté un grand succès dans les deux cas et qu'il y a même du monde dont les inscriptions ont dû être refusées par manque de place. Il apparaît intéressant d'organiser des manifestations supplémentaires dans notre région.

M. Patrick Zihlmann, AJU : "Le quartier Champs-de-la-Pierre a pris un essor considérable et nous en sommes très heureux.

Première partie de ma question : combien de parcelles viabilisées sont encore disponibles et y a-t-il des réservations en cours pour l'année prochaine ?

Deuxième question : afin de pouvoir offrir le meilleur choix pour la construction de leur maison aux futurs acquéreurs, nous aimerions connaître le planning concernant la suite des travaux de viabilisation des parcelles et de la réfection de la route côté Nord-Ouest du quartier en-dessous du bâtiment du personnel de l'hôpital."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vous apporte des éléments de réponse. Combien de parcelles sont encore disponibles ? Et bien, nous arrivons à sept parcelles. Il est vrai que la situation a évolué ces derniers temps. Des parcelles ont été vendues et d'autres suscitent de l'intérêt. Nous avons mandaté le bureau GVH, la semaine dernière, pour établir un devis concernant la viabilisation de toutes les parcelles restantes situées au Nord de la zone Champs-de-la-Pierre. Le résultat de cette étude devrait être livré à la mi-novembre."

M. Eric Schweingruber, Rad : "La Municipalité possède deux cartes journalières de transport CFF mises à disposition à l'agence de voyage Croisitour. Ayant été interpellé par plusieurs personnes, il y a quelque temps, et qui n'ont pas pu se procurer des cartes par

manque de disponibilité, suite à une demande relativement importante, nous demandons au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'en augmenter le nombre."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de la question et ferons l'étude et le sondage nécessaire afin de pouvoir vous répondre."

Mme Marguerite Baume, AJU : "La fraction Alliance jurassienne est particulièrement satisfaite ce soir puisque, suite à l'intervention de M. Patrick Tanner, AJU, le Conseil municipal a pu trouver un arrangement avec la société des téléskis "Les Savagnières" et proposer, dès cet automne, une réduction de Fr. 80.- sur l'achat d'un abonnement de saison à tous les élèves de la commune de Saint-Imier. Cette action a connu un franc succès, et nous pouvons, dès lors, remercier nos autorités pour ce geste particulièrement généreux et apprécié. Cependant, nous aimerions savoir si le Conseil municipal s'est approché des autorités de Renan, Sonvilier et Villeret, communes qui participent toutes trois au pass-sport pour les enfants des écoles (accès gratuit à la piscine et à la patinoire). Il nous semble en effet, qu'il serait bienvenu de voir cette action étendue également aux élèves de ces localités voisines, d'autant plus que Saint-Imier accueille les élèves du Haut-Vallon à l'école secondaire."

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département des écoles : "Effectivement, cette opportunité de skier à un prix plus avantageux sur le domaine skiable Bugnenets-Savagnières a remporté un grand succès, puisque c'est près de 350 élèves qui pourront en bénéficier. C'est une affaire strictement communale et nous suggérons aux parents des enfants désirant avoir une carte de s'adresser à leur commune de résidence, qui fera le nécessaire. Cela ne concerne pas la commune de Saint-Imier directement."

Mme Marguerite Baume, AJU : "C'est bien dans ce sens que va ma petite question. Est-ce que vous avez eu des discussions avec les autres acteurs pour qu'ils tentent cela dans leurs villages ?"

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département des écoles répond par la négative.

M. Stéphane Boillat, maire, précise : "J'ai participé aux négociations avec la société des Bugnenets-Savagnières concernant cette offre pour Saint-Imier. C'est une question qui a été posée. Cette société estimait qu'il fallait faire un essai à Saint-Imier dans un premier temps pour mesurer l'intérêt. Dans la convention qui nous lie à cette société, il est dit que si une commune du Vallon souhaite disposer de la même offre, elle doit s'adresser à la société et elle devra être membre du pass-sport, ce qui lui permettra d'offrir à ses jeunes la gratuité de la piscine, patinoire et de verser la contribution annuelle de Fr. 10.- par habitant".

M. Patrick Tanner, AJU : "Il y a quelques temps notre commune organisait une cérémonie pour les nouveaux arrivants dans notre commune. Est-ce qu'il est toujours prévu de réaliser ce genre de manifestations et si oui à quelle fréquence ?"

M. Pierre-André RoCHAT, chef du département des écoles : "Effectivement, il y a trois ans, nous avons réalisé cela. C'était fort sympathique, près de 120 personnes ont participé. Pour cette année rien n'est prévu, mais j'encourage les nouvelles autorités à organiser un rendez-vous similaire."

M. Patrick Tanner, AJU, trouve qu'il s'agit d'une belle initiative et qu'elle pourrait se répéter régulièrement.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Au cours des dernières années, on semble constater qu'il y a une diminution des poubelles publiques dans notre localité. Il est clair que vu qu'on est taxé au sac, cela conduit certains à déposer leurs déchets dans des poubelles

communales. Le juste équilibre serait de trouver une solution pour les gens corrects qui désirent jeter quelque chose dans une poubelle au lieu de le lancer dans la rue. Je vous demanderais d'étudier le compromis avec quelques poubelles supplémentaires. Lorsqu'il n'y en a pas, les gens jettent allègrement les déchets par terre."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Effectivement, un certain nombre de poubelles ont été provisoirement écartées de leurs emplacements originels, car nous les trouvions tous les matins remplies de sacs poubelles non réglementaires. C'est un problème délicat et la commission de l'équipement devra s'en saisir. Nous vous fournirons une réponse un peu plus détaillée lors d'une prochaine séance."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Concernant les bannières publicitaires qu'on voit à l'entrée de notre localité, il s'agit d'une adresse d'entreprise à savoir www.juranéon.ch. La question porte sur deux ou trois petites choses de détail. Est-ce que pareil affichage est bien légal au sens de la loi sur la circulation routière ? Quand et d'où est partie cette idée de panneaux, qui a décidé de son montage et à quelles conditions, et faut-il s'attendre à une extension de ce genre de publicité aux entrées de la localité."

M. Pierre- André Rochat, chef du département de la culture : "Je pense que c'est une institution privée qui s'est approchée d'un sponsor et celui-ci a mis des banderoles pour informer qu'une manifestation allait avoir lieu. Donc, il y a le nom du sponsor qui apparaît à l'emplacement des bannières. Je crois qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à cela. Si par exemple, le Bal des étudiants a demandé à une entreprise de pouvoir bénéficier d'une publicité pour son événement et que l'entreprise chargée du travail a mis son logo en évidence, je ne vois pas de mal à cela."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je ne trouve pas tellement d'éléments de réponse dans ce que vient de dire M. Pierre-André Rochat, chef du département de la culture."

M. Stéphane Boillat, maire, "J'ai le sentiment que l'entreprise "Jura Néon" s'est liée à l'organisation du Bal des étudiants. Nous avons jusqu'à présent accepté que des manifestations relativement importantes adossent à notre panneau de la publicité pour leurs événements. Une fois la manifestation terminée, ils doivent l'enlever. Le problème vient du fait que peut-être cela n'a pas encore été fait. Le support "Jura Néon" devrait disparaître au même temps que l'annonce de la manifestation. On va examiner cela et vous répondre lors du prochain conseil."

9. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire, informe que le plan des séances des renseignements juridiques a été affiché dans les lanternes publiques.

10. Rapport final de la commission d'étude pour une collaboration intercommunale entre Tramelan et Saint-Imier concernant la motion "Renforcement de la coopération intercommunale" – décision

Le rapport établi par la commission d'étude pour une collaboration intercommunale entre Tramelan et Saint-Imier concernant la motion "Renforcement de la coopération intercommunale" déposée le 21 octobre 2004 par la fraction socialiste est remis aux conseillers de ville.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Linder, Soc., s'exprime : "Lorsque le parti socialiste déposait une motion visant à renforcer la coopération intercommunale, les perspectives avaient paru ou ont pu paraître floues. Peut-être semblait-il que cette motion relevait plus du concept que d'une politique pragmatique qui cherchait les possibilités de coopération avec une autre commune. Le rapport final de la commission montre qu'il existe toute une série de domaines dans lesquels des collaborations sont possibles. Différentes choses ont été examinées dans cette commission qui a fait un travail dans une ambiance constructive avec des cas de figure qui sont devenus des propositions complètes, concrètes et réalisables. Les effets sont profitables pour les deux communes. Sur le plan financier, lorsqu'il s'agit d'acheter des choses en commun, ou, en rayonnement, lorsque les deux communes se mettent en valeur sur le plan culturel. Le parti socialiste vous engage à suivre les conclusions du rapport dans le but de rendre effectif toutes les pistes de collaboration qu'on nous propose. Par ailleurs, nous tenons à remercier les membres de la commission pour leur engagement et le travail de qualité qu'ils ont fait."

M. Jean Luc Berberat, AJU, déclare : "La fraction Alliance jurassienne a lu avec intérêt le rapport final de la commission ad hoc. La réflexion sur le rapprochement des deux communes est très intéressante, les solutions envisagées sont concrètes et pour la plupart réalisables. Que les auteurs ainsi que tous les membres qui ont participé à ces discussions soient chaleureusement remerciés. Le travail qui a été fait est remarquable.

Quoi qu'en pensent les partisans de l'Alleingang, l'avenir est au rapprochement des communes et la motion socialiste va dans le bon sens. Il s'agit pour nous de ne pas rester en rade et de monter dans le bon tram (pas si lent que cela). Ni Saint-Imier, ni Tramelan ne perdront leur âme en abaissant la barrière naturelle du Mont-Crosin.

On constate cependant que les propositions contenues dans ce rapport ne sont pas à proprement parler révolutionnaires, que le entre guillemets "profit immédiat" pour notre commune n'est pas énorme, que ces échanges de bons procédés tombent souvent sous le sens, si bien que je me demandais à titre personnel s'il était opportun d'institutionnaliser ce rapprochement par la création d'un groupe de travail composé des maires et de deux représentants de chaque législatif. Mais puisque la mise sur pied d'un organe politique de collaboration semble être la condition sine qua non à la poursuite de la collaboration intercommunale, la fraction Alliance jurassienne vous propose d'entériner les conclusions du rapport sous deux conditions :

1. que ce groupe soit officiellement ouvert aux autres communes environnantes;
2. qu'il soit, pour des raisons d'équité, élargi à toutes les fractions siégeant dans les deux législatifs.

Nous proposons par conséquent l'adjonction suivante en bas de page 13 du rapport, si tant est que l'on puisse modifier le texte, dans la mesure où il doit être adopté conjointement par le législatif de Tramelan lundi prochain. Reprenons le texte de la page 13, proposition : a) constituer un groupe de liaison intercommunal chargé d'assurer le suivi des propositions contenues dans le rapport.

Voici la modification proposée : "Ce groupe devrait être composé des deux maires et, pour chaque commune, de membres du législatif, de manière à ce que tous les partis soient représentés. Les communes voisines seront également invitées."

Si notre modification ne devait pas être acceptée, alors Alliance jurassienne laisserait la liberté de vote à ses membres quant à l'approbation des propositions contenues au point 5 du présent rapport."

M. Yves Houriet, Rad., s'exprime : "La fraction radicale a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Il est toujours intéressant de pouvoir étudier les synergies de différentes entités et de déterminer les collaborations qui peuvent en découler. En réfléchissant à ce que l'on peut partager avec d'autres, on se rend souvent compte que les autres ont aussi quelque chose à partager. Si les éléments sont les mêmes, alors l'affaire est dans le sac, et en avant la musique. Les diverses propositions de collaboration ou de partage abordées par la

commission sont intéressantes. Si certaines sont simples à mettre en œuvre, d'autres nécessitent un effort particulier ainsi qu'un suivi dans le temps. Les propositions dans la conclusion du présent rapport sont présentées en trois volets soit :

1. constitution d'un groupe de liaison intercommunal;
2. définir une procédure de collaboration;
3. mentionner les collaborations dans le programme de législature.

La constitution d'un groupe de liaison intercommunal est un élément intéressant pour Saint-Imier. Deux éléments nous amènent une réflexion quelque peu différente du rapport, soit territorialité et structure du groupe de travail. Premièrement, question territorialité, est-ce que la commune ne doit limiter ses études de collaborations qu'avec une commune, Tramelan en l'occurrence ? Certaines propositions du groupe pourraient être présentées à un nombre plus important de commune, se situant plus près de chez nous par exemple. Deuxièmement, question structure et fréquence : la composition du groupe de liaison ainsi que la fréquence des rencontres nous paraît trop rigide.

La procédure de collaboration nous paraît également un peu trop rigide. Pourquoi ne pas créer un pool d'achat dénombrant un plus grand nombre de communes, qui aurait un poids bien plus important. Nous remercions toutes les personnes ayant travaillé à l'élaboration de ce rapport. Nous abordons dans le sens de la fraction Alliance jurassienne concernant ces propositions."

M. Francis Daetwyler, Soc., s'exprime : "En tant que coprésident de la commission, j'aimerais répondre à un certain nombre d'éléments qui ont été déclarés ce soir, à moins que M. le maire qui est aussi représentant du Conseil municipal dans la commission, veuille se prononcer déjà à ce stade de la discussion. Première chose, j'aimerais remercier les fractions pour l'accueil positif et l'intérêt qui ont été marqués pour les travaux de ce groupe intercommunal. Deuxième chose, j'aimerais revenir sur les points discutés ou suggérés dans ce rapport, en les prenant de la manière suivante. Le premier, c'est la question de principe de constitution du groupe de liaison composé de membres des autorités des deux communes de Tramelan et de Saint-Imier. Deuxièmement, la question de l'effectif du groupe de liaison et troisièmement, l'extension des collaborations à d'autres communes. Les propositions qui ont été faites ici n'étaient pas révolutionnaires et tombaient sous le coup du bon sens. Elles ne sont pas complètement délirantes, ni insensées. J'aimerais rappeler brièvement les motivations qui ont conduit la commission à suggérer d'une façon générale l'institutionnalisation de la collaboration avec la création d'un groupe. Dans les travaux que nous avons faits jusqu'à maintenant, nous sommes partis d'une photo, d'un état de fait dans les domaines des collaborations techniques d'une part, et, d'autre part, en matière de promotion ou de développement. Il est apparu que cette photo est valable, comme toute photo, au moment où elle est faite et que les choses changent et à notre époque les choses ont plutôt tendance à changer rapidement. Pour que cet effort de collaboration puisse voir le jour, et que nous ne tombions pas dans un amalgame, que personne ne semble souhaiter, il nous est apparu qu'il était nécessaire de voir les rapports de manière à ce que les collaborations puissent aussi se développer dans le temps. Ceci est la première chose. La deuxième chose concerne l'effectif du groupe. Il vous est proposé ici que les deux maires, plus deux représentants des deux législatifs, forment le groupe. La commission s'est aussi interrogée sur le volume du groupe chargé d'assurer le suivi des collaborations. Comme cela a été dit, les travaux de la commission se sont déroulés dans une excellente ambiance; mes collègues pourront me corriger si ce n'est pas le cas. Une des principales difficultés à laquelle nous avons été confrontés, a été de trouver, pour les séances, des dates qui conviennent afin de pouvoir réunir tout le monde ou du moins la majorité de la commission. C'est essentiellement pour des raisons pratiques que nous avons proposé un effectif restreint, en étant conscient que cela pouvait poser des problèmes de représentativité. Concernant l'extension à d'autres communes, je crois qu'il faut se rappeler dans quel esprit la motion a été posée. On souhaitait d'abord commencer par travailler avec une commune qui avait les mêmes dimensions et structures que la nôtre. Je crois que, dans l'idée, les collaborations ne doivent pas se limiter aux deux communes. Il est plus sage de procéder par petits pas. Il était aussi clair que certains projets pourraient intéresser d'autres

communes. Nous sommes au départ d'un processus, et pas à l'aboutissement d'un travail. Maintenant se pose aussi le problème de la procédure ; nos collègues de Tramelan discuteront du même rapport lundi prochain. Une chose qui peut être faite est d'accepter le document tel que présenté. Une autre est de le refuser. Il faut trouver une solution pour que le dossier puisse aller de l'avant, en tenant compte des remarques qui sont faites ce soir. Si je résume les grandes remarques, il s'agit de l'effectif, que tous les groupes politiques soient représentés dans l'organe de collaboration et qu'on puisse faire une extension à d'autres communes. Nous pouvons faire une recommandation avec les points qui sont soulevés ce soir, et que celles-ci soient examinées dès que le groupe sera constitué."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie M. Francis Daetwyler, Soc., pour les précisions. Notre but n'est pas de refuser le rapport. Si je comprends bien, vous proposez qu'il y ait un groupe de six personnes. Par qui sera nommé le groupe ?"

M. Francis Daetwyler, Soc. : "Nous proposons que ce soient les deux maires et les représentants des deux législatifs. J'ai tendance à dire que ce seront les législatifs communaux qui devront désigner leurs représentants."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je peux me rallier. Il faudra que cela marche dès le départ."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Appartenant à une minorité, je salue l'effort de la fraction Alliance jurassienne. Cela ne me choque pas que dans un premier temps, on fasse un choix également pour des raisons d'équilibre. J'irais même plus loin, en disant que ce groupe pourrait travailler quelques mois, une année, et par la suite, voir s'il faut faire des changements. Je ne vois pas l'urgence de devoir régler sa composition aujourd'hui. C'est un projet, un bébé, qui doit évoluer. J'ai beaucoup aimé participer à ces séances, nous avons tous de bonnes intentions. Leurs concrétisations semblent plus ardues. Ainsi, par exemple, une simple proposition de mettre des liens internet sur nos sites respectifs, avec des liens croisés. Cette proposition a été applaudie par une des communes, alors que pour l'autre cette application était déjà problématique. Je suis pour cette démarche, avec dans un deuxième temps la possibilité de juger de l'évolution de ces projets."

M. Patrick Linder, Soc. : "Peut-être que les discussions techniques devront avoir lieu plus tard. Nous sommes en train de noyer un peu les perspectives que relève le rapport. Je pense que ce que M. Pierre-Yves Baumann, FC, a dit c'est essentiel. C'est le départ d'un processus. J'aimerais que ce rapport soit déjà une première étape."

M. Yves Houriet, Rad. : "Le rapport est très bien, les propositions de collaboration sont très intéressantes. Les choses évoluent rapidement. D'autres collaborations pourraient se faire avec des communes toutes proches de nous et pour cette raison, j'aimerais maintenir la solution qui est proposée, c'est-à-dire que, dans un premier temps, on accepte ce rapport avec ses conclusions et que par la suite, on puisse collaborer avec d'autres communes encore plus proches de nous et avec qui nous aurons d'autres sujets à traiter plus rapidement. Pour cette raison, je me rallierais à la proposition que la fraction Alliance jurassienne a faite. Lors de la première séance de constitution du groupe, qu'on étoffe le "staff" au niveau de la commission entre Tramelan et Saint-Imier et, dans un deuxième temps, qu'on prenne contact avec des communes avoisinantes pour mesurer leur intérêt à prendre le train en marche. De cette manière, notre région pourra se développer par rapport à d'autres comme Bienne, par exemple."

M. Francis Daetwyler, Soc. : "Les questions qui sont ici évoquées seront traitées lors de la prochaine législature. Première chose, j'ai aussi mes activités professionnelles, je suis bien entendu le dernier qui serait hostile à une intensification des collaborations intercommunales, ceci est bien clair. Deuxième chose, même si je ne suis pas un fan du formalisme, il faut être conscient de la phase de la procédure dans laquelle on se trouve. Nous avons maintenant un rapport qui est un produit fini de la part de la commission, ce qui ne veut pas dire que ce

rapport clôture de manière définitive les réflexions sur les collaborations entre Tramelan et Saint-Imier. Néanmoins, nos représentants dans le groupe de travail seront désignés lors de la prochaine législature et ceux-ci reprendront les thèmes qui ont été demandés par les fractions Alliance jurassienne et radicale, afin de les concrétiser avec les collègues de Tramelan. Ceci est une voie réaliste qui tiendra compte des avis exprimés ce soir."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "C'est une motion du parti socialiste. Je serais à leur place relativement plus strict. Pourquoi ne pas commencer comme proposé et il sera assez tôt de redimensionner le groupe et les objectifs en cours de route. Je pense que vous courez un grand risque à vouloir modifier la structure telle que proposée. Nous avons tous des représentants dans cette commission et, pour ma part, je soutiens intégralement ce projet. Je serais prêt à faire le bilan dans une année et voir ce qu'il faudra réadapter. Changer aujourd'hui et modifier la voilure alors qu'on n'a pas encore volé, c'est courir à la perte du rapprochement."

M. Stéphane Boillat, maire : "Pour éviter qu'il y ait un blocage de procédure, ou un rejet, j'aimerais dire ceci : nous avons deux éléments qui sont suggérés. Le premier c'est la composition par le législatif avec sa délégation. A mon sens, lors de la séance de constitution, il faut proposer qu'il y ait dans la composition du groupe un membre de plus. Je ne vois pas en quoi cela pourrait froisser Tramelan d'avoir un représentant supplémentaire. Par contre la possibilité d'inviter des communes voisines, effectivement c'est une chose qui a une certaine importance, parce que si nous disons il faut inclure les communes voisines et que Tramelan dit non, nous serons dans une situation de blocage. Je me demande si en acceptant ce document avec les deux propositions, nous ne devrions pas demander à Tramelan de se prononcer sur la possibilité d'inviter d'autres communes. Si nous obtenons une réponse négative, le législatif de Saint-Imier prendra sa décision au moment où il nommera sa commission. Pourquoi ne pas accepter le rapport, prendre note des demandes de Saint-Imier et attendre la position de Tramelan ?"

M. Walter Von Känel, Rad. : "Je crois qu'il y a deux choses, la composition étant secondaire. A mon avis, on a parlé de Tramelan et maintenant, il faut se déterminer et entrer en matière avec la proposition proposée par M. le maire. Il faut constituer un autre groupe qui fera la coopération avec les autres communes périphériques, où nos intérêts sont peut-être beaucoup plus grands qu'avec Tramelan, et ne pas bloquer la voie qui vient d'être analysée. Nous pouvons la compléter avec l'adjonction. J'ouvrerais une nouvelle porte aux communes voisines. Ceci ne bloque pas la collaboration avec Tramelan et nous ouvrons un nouveau "chantier" qui est celui des autres communes."

M. Francis Daetwyler, Soc. : "Si je résume, l'idée est d'adopter le rapport comme présenté pour le moment."

M. Walter Von Känel, Rad : "En effet, avec l'adjonction d'ouvrir la porte à des membres supplémentaires."

M. Francis Daetwyler, Soc. : "Il faut continuer la collaboration avec Tramelan puis ouvrir en quelque sorte un autre "chantier" avec d'autres communes."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que garder une structure unique serait préférable. Autrement, cela peut être difficile car il y a sûrement des sujets qui concernent tout le monde. Il sera difficile de coordonner tout cela si l'on a deux navires qui naviguent avec leur propre vitesse."

M. Cornelio Fontana, Rad., s'exprime : "Il me semble qu'on est en train de compliquer quelque chose de tout simple. Il y a une réponse du groupe puis une proposition de M. Jean Luc Berberat, AJU. Si j'ai bien compris, au départ c'était une exigence formelle et un peu plus tard c'est devenu une recommandation, une demande. Je ne vois pas ce qui

empêcherait de nommer cette commission, d'accepter ce rapport et après que notre conseil demande au groupe, lorsqu'il sera constitué, qu'on puisse y ajouter un membre de plus et également qu'on puisse collaborer avec d'autres communes. A ce moment-là, les gens de Tramelan diront oui ou non. S'ils répondent positivement, il s'agira du même groupe qui fera les collaborations, et si c'est non, nous pourrions faire un groupe différent. Pourquoi devons-nous aller dans de tels détails ce soir ? Nous serons encore ici demain matin si l'on continue sur cette voie. Nous pourrions transmettre nos recommandations à la commune de Tramelan qui se penchera sur ce même point lundi prochain lors de son Conseil général. A ce moment-là, Tramelan aura déjà le point de vue de Saint-Imier. M. Jean Luc Berberat, AJU, aurait souhaité que sa proposition devienne une condition. Au vu des explications données, il m'a semblé comprendre qu'il n'en faisait plus une condition liée, mais une demande forte qu'on peut très bien adjoindre."

Au vote, le rapport final de la commission d'étude pour une collaboration intercommunale entre Tramelan et Saint-Imier concernant la motion "Renforcement de la coopération intercommunale" ainsi que la dissolution de la commission de collaboration intercommunale entre Saint-Imier et Tramelan sont acceptés par 23 voix, 1 contre, et 1 abstention.

11. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 4'670'000.- pour la rénovation de l'école primaire (réfection et transformations intérieures du bâtiment Agassiz 16 et du 5^{ème} étage d'Agassiz 14, réfection de 30 salles de classe) – décider du mode de financement : discussion – préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Le bâtiment abritant l'école primaire (Agassiz 16) a été construit vers 1875. Il a subi ses dernières rénovations d'importance il y a plus de cinquante ans (1959-1960), à l'exception de la réfection de la toiture et de la façade sud qui a fait l'objet d'un crédit de Fr. 820'000.- accepté par le Corps électoral le 26 septembre 1993.

L'école primaire de Saint-Imier est certainement le plus grand collège du Jura bernois. C'est en tout cas la plus grande école située sur un seul lieu. Actuellement, les bâtiments Agassiz 14 (nouveau bâtiment) et Agassiz 16 (ancien bâtiment) abritent 2 classes d'école enfantine, 22 classes d'école primaire dont 3 classes D et 2 classes spéciales, l'enseignement spécialisé (orthophonie, psychomotricité), une classe d'accueil, des cours de culture et de langue portugaise, italienne et espagnol, etc... ce sont quelque 500 élèves qui fréquentent les classes d'école primaire, d'école enfantine et des enseignements spécialisés. Le bâtiment comprend 30 salles de classes, dont 25 sont occupées par l'école primaire, et 5 sont utilisées par l'école secondaire (3 salles de travaux manuels, 2 salles de cours ménagers et les locaux administratifs et de services).

Le bâtiment présente un état de vétusté immédiatement visible pour tout utilisateur ; il ne répond plus aux prescriptions de l'AIB et il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. En outre, il n'offre plus les surfaces et commodités conformes aux exigences d'un enseignement actuel, et toutes les salles sont occupées, de sorte qu'il n'y a pas de lieu pour accueillir les deux classes qu'il faudra ouvrir en 2007 et 2008, selon la planification des effectifs actuels.

La rénovation de l'école primaire a été longuement étudiée. Le projet présent est issu d'une réflexion cohérente, axée sur le long terme, avalisée tant par les autorités scolaires (commission d'école primaire et groupe de travail ad hoc) que par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives.

Le projet présenté vise à répondre à ces exigences. Sa planification permet de suivre l'évolution des effectifs (ouverture prévue de classes à la rentrée scolaire 2007 et 2008), tout en demeurant compatible avec les moyens financiers de la Municipalité (réfection de l'ensemble des classes sur une période d'environ 10 ans).

Dans un premier temps (printemps et été 2007), en tenant compte au mieux des vacances scolaires, les combles de l'ancien bâtiment seront aménagés, un ascenseur installé, les WC

filles totalement refaits et les prescriptions de l'AIB satisfaites. L'aménagement des combles permet d'offrir au corps enseignant des surfaces adaptées à ses besoins. Actuellement, 60 personnes enseignent régulièrement à l'école primaire. Elles ne disposent que de deux anciennes classes pour se rencontrer (caféteria) et pour préparer leurs leçons. Il est indispensable de mettre à disposition une salle des maîtres digne de ce nom, pouvant accueillir la totalité du collège des enseignants (colloques, séminaires,...). Les locaux libérés permettront de recevoir deux nouvelles classes, dont l'ouverture est annoncée pour la rentrée scolaire 2007. En outre, une salle de sciences, une salle multimédia et une salle de lecture seront aménagées dans les combles. Actuellement, la salle multimédia se trouve dans un local borgne de protection civile au sous-sol d'Agassiz 14.

Dans un deuxième temps (printemps, éventuellement été 2008), l'ensemble des circulations de l'ancien bâtiment seront repeintes et les vestiaires remplacés.

La réalisation de ces deux étapes est devisée à Fr. 1'980'000.- + TVA.

Par la suite, l'ensemble des 30 classes de l'ancien bâtiment seront totalement refaites, à raison d'une moyenne de trois classes par année. La rénovation d'une classe comprend la réfection des sols (qui seront conservés), des peintures, des armoires murales, des fenêtres et de l'obscurcissement, du lavabo, et du tableau de classe. Elle comprend également la mise en conformité des installations électriques et un éclairage moderne, la mise en place d'un faux plafond adapté et l'acquisition d'un nouveau mobilier (pupitres, bancs, chaises, tableaux,...). La réfection d'une classe est devisée à Fr. 70'000.- + TVA.

Rappelons qu'ainsi que le Conseil de ville en a été informé, le Conseil municipal a été confronté à fin juin 2006 à l'obligation d'ouvrir deux nouvelles classes (une classe D et une classe spéciale), alors qu'il n'y avait plus de locaux de classe disponibles pour les accueillir. La transformation de l'appartement du concierge sis dans le bâtiment Agassiz 14 s'est imposée comme la seule solution possible. Les services d'orthophonie et de psychomotricité ont pu y prendre place, de sorte que deux classes ont pu être libérées. Ces locaux sont actuellement opérationnels et donnent entière satisfaction aux utilisateurs. Ces travaux, d'un montant de Fr. 279'800.-, TVA comprise, étaient en adéquation avec la réflexion générale menée jusque-là, de sorte que, par souci de transparence et de cohérence, leur montant est intégré dans le présent projet.

Le crédit sollicité est donc le suivant :

Aménagement orthophonie et psychomotricité, avec la TVA (2006) :	Fr. 279'800.-
Combles, AIB, ascenseur, avec la TVA (2007) :	Fr. 1'835'800.-
Corridors, circulations, avec la TVA (2008) :	Fr. 294'800.-
Réfections de 30 classes à fr. 70'000.-, avec la TVA (2009 – 2018) :	Fr. 2'259'600.-
Total, TVA comprise :	Fr. <u>4'670'000.-</u>

Une rencontre sur place avec le responsable cantonal du service des monuments historiques a eu lieu le 21 septembre 2006. Il en résulte que l'ensemble des travaux prévus sont compatibles avec les exigences de la protection des bâtiments. Les plans de détails des ouvertures prévues dans les combles devront être soumis au service pour aval. Le versement de subvention n'est pas exclu. Il dépend parfois de certains choix. Ainsi, la réfection des fenêtres actuelles peut être subventionnée, alors que leur remplacement ne l'est pas. Il conviendra d'effectuer un choix, entre une fenêtre rénovée et subventionnée, et une fenêtre neuve, plus isolante, mais non subventionnée. Ces choix devront être préavisés par la commission chargée du suivi du projet, lorsque toutes les données seront connues.

La réalisation du projet est prévue de manière à ne pas trop charger les finances communales. C'est pour cette raison que la réfection des classes est planifiée sur 10 ans, dès la fin des autres travaux, eux-mêmes planifiés sur deux ans. En outre, la possibilité de prélever un montant sur le fonds projets de développement, alimenté dans cette perspective (attribution de Fr. 350'000.- à charge de l'exercice 2005 selon décision du Conseil de ville du 15 juin 2006), est réservée. Il convient également de réserver la possibilité d'emprunter pour financer ce crédit.

En cas d'acceptation du crédit sollicité par le Conseil de ville, le Conseil municipal prévoit d'organiser une information détaillée, avec visite des locaux actuels, à l'attention des

citoyens. Quant à la votation populaire, elle interviendra le 28 janvier 2007, de manière à pouvoir mener l'information prévue avant la distribution du matériel de vote.

Chaque chef de fraction reçoit un plan détaillé des transformations prévues, tandis qu'un dossier comprenant les devis des travaux, un plan noir/blanc et une planification sont remis à chaque conseiller de ville, ainsi que le rapport de la commission d'école primaire du 11 septembre 2006 et la lettre du groupe de travail du 15 septembre 2006. Un tableau des effectifs des élèves est également joint.

Le bâtiment de l'École primaire est un immeuble magnifique, marquant et structurant pour Saint-Imier. Situé en plein centre, adossé à une grande esplanade, il jouit d'une situation qu'aucune nouvelle construction ne pourrait atteindre. Si l'enveloppe extérieure est en bon état et présente bien, il n'en va pas de même de l'intérieur, qui n'est vraiment pas accueillant. Aucun travaux ayant été effectués depuis près de cinquante ans, sa rénovation s'impose, pour assurer un lieu d'enseignement digne de notre jeunesse et tourné vers l'avenir.

La commission de l'école primaire, la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et la commission des finances, toutes à l'unanimité, ainsi que le Conseil municipal, unanime, recommandent l'acceptation du crédit sollicité ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer et le préavisent favorablement à l'attention du Corps électoral.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, Rad. : "Voilà plusieurs années que ce dossier passe et repasse de commission en commission, nous sommes heureux d'apprendre qu'un large consensus est enfin trouvé pour remettre à niveau un bâtiment essentiel à la commune puisqu'il abrite ceux qui nous sont le plus chers, c'est à dire nos enfants en âge de scolarité primaire.

La fraction radicale, après étude, se déclare favorable au projet qui nous est soumis.

Nous recommandons l'acceptation du crédit d'engagement de Fr. 4'670'000 pour la rénovation de l'école primaire ainsi que son financement par emprunt en cas de besoin.

Nous comprenons la prudence qui a animé le groupe de travail en diluant sur 10 ans les travaux de réfections des classes, toutefois nous souhaiterions que ces travaux soient, dans la mesure de la capacité financière de la commune, réalisés dans les délais le plus court possible. Nous préavisons favorablement cet objet à nos concitoyens qui se prononceront par votation en janvier 2007."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "En préavis, la fraction socialiste aimerait saluer le sérieux et la qualité du projet et remercier toutes les personnes qui ont œuvré et collaboré à la finalité de cette étude. Rappelons que le projet concerne 500 élèves, 60 enseignants fréquentant un bâtiment de plus de 130 ans, partiellement rénové il y a 50 ans. Les locaux ainsi que l'aménagement sont vétustes, la place manque. Nous apprécions que le projet ait été étudié d'une manière globale de façon à privilégier tous les interlocuteurs. Réfection étalonnée sur 10 ans afin de pouvoir être supportée financièrement par la Municipalité, de préférence pendant les vacances scolaires, sans déplacement des élèves pour le bien des utilisateurs.

Nous relevons également la qualité de l'équipement Il est impératif que nos enfants puissent suivre leur scolarité dans des locaux dignes de ce nom et de pouvoir bénéficier d'un environnement agréable.

Enfin, nous sommes convaincus que les devis ont été étudiés avec soin et que les dépenses seront contrôlées par étape, et non au final comme nous l'avons vécu précédemment lors de la réfection d'un bâtiment. Soulignons tout de même que les dernières rénovations et constructions (réfection des halles, parc technologique) ont vu leurs budgets respectés. Au vu de ce qui précède, nous préavisons donc favorablement la votation de ce crédit d'engagement de Fr. 4'670'000.-."

M. Patrick Zihlmann, AJU, s'exprime : "La fraction Alliance jurassienne a étudié avec grand intérêt le dossier concernant l'école primaire, et relève l'excellent travail effectué par les

divers intervenants, et les remercie. Alliance jurassienne adhère totalement à ce projet qui va permettre aux enfants de la cité d'étudier dans des conditions plus favorables mais aussi de mettre ces bâtiments dans des normes de confort et de sécurité actuelle en maintenant notre patrimoine historique. Que dire de plus que ce qui a déjà été dit par mes collègues des autres fractions, sinon que des investissements de ce type dans notre commune démontrent une volonté d'avancer et de progresser pour l'avenir de la cité et d'en promouvoir la qualité de vie. Alliance jurassienne vous recommande d'accepter le crédit et la possibilité d'emprunter pour le financer, et recommande de préavis ce projet favorablement au corps électoral. "

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 4'670'000.- pour la rénovation de l'école primaire (réfection et transformations intérieures du bâtiment Agassiz 16 et du 5^{ème} étage d'Agassiz 14, réfection de 30 salles de classe), avec la possibilité d'emprunter, et son préavis favorable au Corps électoral, sont acceptés à l'unanimité.

12. Divers et imprévu

A l'instar des années précédentes, Mme Monique Buchs, présidente, propose que la dernière séance de l'année, et également de la législature, débute à 17 h 30. Cette proposition est acceptée par les membres.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 28

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :